Communiqué de presse

Date 05.07.2013

La COMCO ouvre une enquête dans le domaine des instruments à cordes

La Commission de la concurrence (COMCO) a ouvert, en date du 3 juillet 2013, une enquête contre Musik Olar AG. Une perquisition a en outre été effectuée hier auprès de cette société. La COMCO soupçonne qu`il existe des indices d'ententes contraires au droit des cartels.

Dans le cadre de la distribution d'instruments à cordes, en particulier de guitares, basses et accessoires des marques Ibanez, Martin et Fulltone, les autorités de la concurrence disposent d'informations, qui laissent en particulier apparaître l'existence d'ententes sur la fixation de prix minimaux ou fixes (autrement dit pratiques de prix imposés aux revendeurs). Selon ces informations, Musik Olar AG a systématiquement fait pression sur ses revendeurs, en influençant leur politique de prix et de rabais. Il existe de surcroît des indices, selon lesquels d'autres participants au marché ont contribué à cette pratique de prix imposés aux revendeurs. L'ouverture de cette enquête permettra d'examiner s'il existe des ententes contrevenant au droit des cartels, telles que mentionnées ci-dessus.

Contact/questions :

Dr Rafael Corazza	031 322 20 41 079 652 49 57	rafael.corazza@comco.admin.ch
Prof Dr Patrik Ducrey	031 324 96 78 079 345 01 44	patrik.ducrey@comco.admin.ch